

E'Labets ?

N° 64, Janvier 2021

Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau



Le mot du Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie de LUCMAU

☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 15h à 18h30

Le mercredi de 8h30 à 12h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Permanence du Maire ou des adjoints :
Les samedis pairs de 10h00 à 12h00

ou sur rendez-vous en appelant : 06 24 38 18 44,
06 47 39 95 59 ou 06 89 85 68 58

Ouverture de la bibliothèque

Ces mêmes samedis pairs de 10h à 12h

Modalités de location de la

Salle des Fêtes

Hors commune : 180 €

Commune : 100 € **Caution : 400 €**

Assoc.commune: 40 €

Tarifs 2021 (week-end)

Attestation d'assurance R.C. Obligatoire

Plus de renseignements... S'adresser à la Mairie ou à
Mme Pierrette DAUZAN

PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

Dorénavant, le prêt de tables et de bancs sera réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de 200 euros sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés.

Cercle de la Concorde

Pendant la période de fermeture du bar en raison de la pandémie de Covid 19

Horaires d'ouverture :

Tous les matins

10h00 à 13h00

Epicerie,
Produits frais et
surgelés
dépot de pain.
Croquettes pour
chiens et chats
Graines pour
basse-cour et palombes

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

Rappel : Recensement militaire

Toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons doivent venir se faire recenser en Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Etat Civil

Décès : Madame Mauricette FRAUD
Le 30 décembre 2020

Le Conseil Municipal présente toutes ses
condoléances à la famille

P A N N E A U P O C K E T

«Ma commune dans la poche»

Sur votre smartphone

Soyez

ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter. La Mairie s'est équipée de l'application
«PanneauPocket»

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche !
Où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Téléchargez Gratuitement sur Google Play ou sur l'App Store

LIBRE EXPRESSION

e'labets ?

Envoyez vos textes à : elabets@gmx.fr
déposez les à la Mairie de Lucmau ou appelez Xavier au 06 33 95 52 30

Retrouvez votre **E' labets** et bien d'autres renseignements,

sur votre nouveau site : **www.lucmau.fr**

Chères Lucmalaises, Chers Lucmalais,

Le Conseil Municipal et moi-même avons le plaisir de vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année qui débute.

L'année 2020 qui se termine avec ses joies et ses peines, aura été particulièrement sensible et difficile.

Vous aurez tous certainement remarqué les travaux d'embellissement et d'amélioration que nous avons effectués au sein de notre village. Nous faisons de notre mieux selon nos moyens, humains et financiers.

Notre objectif est de rendre notre commune la plus agréable possible et que ces aménagements répondent à vos attentes.

Après un bilan de cette année écoulée, nous pouvons toutefois la qualifier de positive en bien des domaines, et nous associons à cette réussite, tous les agents communaux dans leurs fonctions, les associations, et les bénévoles qui ont contribué à l'aboutissement des projets, notamment dans le cadre de la « Journée de Solidarité ». Nous vous souhaitons toujours aussi nombreux et enthousiastes lors de ces prochaines Journées, marquées bien-sûr par votre courageuse collaboration, mais aussi par de très bons moments de partage et de fraternité.

Nous restons à l'écoute de vos suggestions et de vos idées.

Nous vous renouvelons tous nos meilleurs vœux pour 2021 et surtout continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches, particulièrement des plus fragiles.

Le Maire, Michel ESTENAVES

Le Centre hospitalier du Sud-Gironde de Langon vient d'ouvrir un centre de vaccination dans des locaux de l'hôpital situés au 40 de la rue des Frères Saint-Blancard. Les seniors de plus de 75 ans (uniquement) pourront s'y faire vacciner à partir du mardi 19 janvier. Les rendez-vous se prennent en ligne sur : **www.ch-sudgironde.fr** rubrique consultation.

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez demander de l'aide auprès de votre Mairie

L'équipe du Cercle de la Concorde

Vous souhaitez une année 2021 pleine de bonheur et avant tout, une bonne santé.

Avec le grand espoir de pouvoir nous retrouver dès que ce sera possible au Bar du Cercle pour reprendre les bonnes habitudes avec les moments de partage et d'échanges qui nous font tant défaut en cette période perturbée.

Nous remercions chaleureusement notre fidèle clientèle qui continue à faire vivre cet endroit chaleureux et qui contribue à faire de cet lieu le Coeur de notre village

Le bureau de l'association du Cercle de la Concorde

Chers Lucmalaises, chers Lucmalais, L'équipe du Comité des fêtes de Lucmau

Vous souhaitez une très bonne année, pleine de joies, de réussites et surtout de santé pour vous et vos proches.

Cette année passée a été particulière pour tout le monde... Nous n'avons, hélas, pas pu nous retrouver autour des manifestations prévues.

Nous espérons fortement reprendre le cours de notre programme et vous revoir tous dès le printemps si la situation sanitaire le permet.

Ce début d'année a débuté par la distribution des jouets offerts par la commune aux enfants. Nous n'avons pas pu non-plus nous rassembler pour le traditionnel après-midi autour du goûter et de diverses activités.

Cela a été toutefois un plaisir d'échanger quelques mots, un café ou même un chocolat à votre porte. Nous vous remercions pour votre accueil, vos sourires et votre gentillesse lors de notre passage.

Pour les absents, les jouets vous attendent à la Mairie, n'hésitez pas à aller les chercher.

En attendant de vous retrouver... Prenez bien soin de vous !

Adishats ! Patricia. B, présidente et son équipe

La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts.

50 kilos de végétaux brûlés dégagent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui roule pendant 13000 kilomètres.

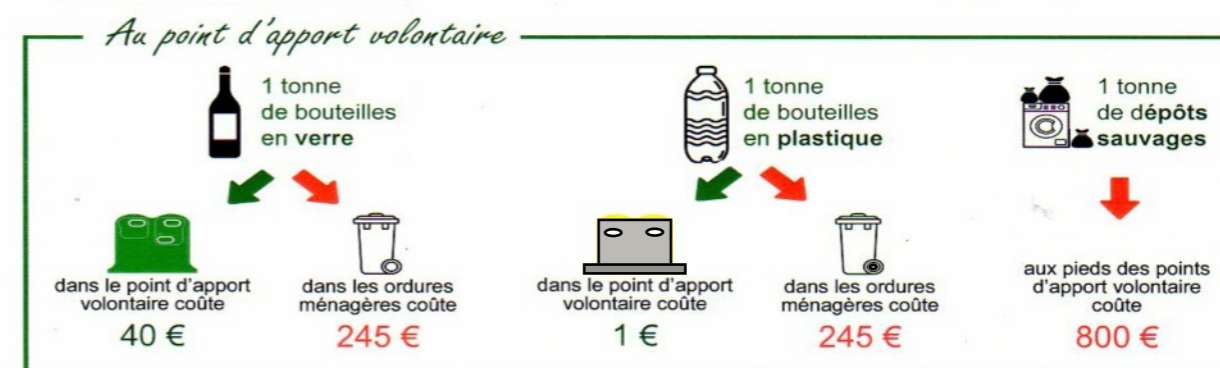
brûler ses déchets verts expose à une amende de 450 euros.

Le dépôt des déchets verts en déchetterie est gratuit et illimité

Entretien des fossés et des buses

Les riverains disposant d'un chemin d'accès à leur propriété comprenant la traversée d'un fossé équipé d'une buse, se doivent d'entretenir celle-ci, notamment en la débarrassant des feuilles, branchages et débris divers pouvant empêcher l'écoulement des eaux en amont comme en aval. A défaut le Maire pourra avoir recours à des entreprises qui effectueront ces travaux aux frais des propriétaires concernés.

La nécessité de bien trier ■ A méditer... jeter quelque-chose à la poubelle n'est pas sans conséquences



La Société ENEDIS, anciennement ERDF intervient actuellement sur notre Territoire. Les identités des techniciens habilités au remplacement des compteurs sont disponibles en Mairie. En cas de doute sur les personnes intervenant à votre domicile, vous pouvez demander la carte professionnelle de ces intervenants et vérifier auprès de la secrétaire de Mairie ou de vos élus s'il s'agit bien des techniciens en question.

Les travaux ont enfin été réalisés sur le chemin du Bourdieu où le pont avait été emporté lors des crues du mois de mai 2020. Une buse de 800 mm a été placée sur le trajet de l'écoulement des eaux en complément de l'ancienne buse de 500 mm dont le colmatage par des branches et des alluvions avait causé ces dégâts.

Les usagers de ce chemin peuvent dorénavant circuler normalement. Nous pouvons remercier les riverains qui ont permis l'accès par l'autre côté en autorisant le passage sur une partie de leur propriété.

Chiens errants

Laisser divaguer son chien est strictement interdit. Selon l'article L 211-23 du Code rural, la divagation est caractérisée lorsque l'animal circule librement (en dehors de la chasse), sans surveillance, à plus de 100 mètres de son maître. Tout chien divaguant risque de finir à la fourrière.

À la campagne, beaucoup l'ignorent mais promener son chien sans laisse dans les bois et forêts en dehors des allées forestières entre le 15 avril et le 30 juin est interdit (arrêté du 31 juillet 1989) et ce afin de protéger le gibier.

Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats. Il doit prendre « toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats », y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. En cas d'insuffisance des mesures prises, et de dommages causés, la responsabilité de la commune peut être engagée. Si vous observez des animaux errants, vous devez informer sans délai la mairie

Le coût des infractions

750 € d'amende maxi si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4ème classe, relevable par la voie de l'amende forfaitaire (soit 135 €) (art. R. 428-6 C. Env.).

150 € d'amende maxi si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Cela est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe (art. R. 622-2 CP).

450 € d'amende maxi dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Cela est puni d'une contravention de 3ème classe (art. R. 653-1 CP).

150 € d'amende maxi si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Cela est passible d'une contravention de 2ème classe. Au regard des articles R.412-44 à R. 412-50 du code de la route, tout animal doit avoir un conducteur